

COMPTE-RENDU
CSS ORANO du 30 janvier 2024

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	M. Rémi RECIO	Sous-préfet de Narbonne Secrétaire Général	Présent
	M. Jean-René LENOIR		Présent
	Mme Irène POUTIER		Présente
	Mme Catherine JEAN		Présente
SIDPC	Mme Dominique DONADIEU	Adjointe SIPDC	Présente
SDIS	M. Anthony SIZORM		Présent
DREAL	M. Denis LAURENT	Chef IUD Inspectrice	Présent
	Mme Lisa BARRIERE		Présente
DDT			Excusé
ARS	Mme Dominique MESTRE-PUJOL		Présente
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Alain VIALADE	titulaire	Présent
	Jean-Michel ALVAREZ	suppléant	
Mairie de Narbonne	Mme Viviane THIVENT	titulaire	Excusée
	M. Alain VICO	suppléant	Excusé
Mairie de Moussan	M. Jean-Marie MONIE	titulaire	Présent
	Mme Valérie LAGUIERCE	suppléante	
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE	titulaire	Excusé
	Dominique GODEFROID	suppléante	
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES	titulaire	Excusée
	Laurent Benau	suppléant	Présent
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	Présent
	Jean-Louis RIO	suppléant	
CCI AUDE	M. David BENZERIEU		Présent
Collège Riverains			
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente	titulaire	Présente
	Christine BLANCHARD	suppléante	
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES	Titulaire	
	Michel DEOLA	suppléant	
Association COLERE (COLlectif pour	Lilian SERRE présidente	titulaire	Excusée

l'Environnement des Riverains Elisyques)	André BORIES	suppléant	Présent
Syndicat Plaine de la Livièrè	M. le Président	titulaire	Présent
riverain	Rémi IBANES	titulaire	Présent
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Excusée
SMDA	M. Laurent TRIADOU	Directeur	Présent
Collège Exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur,	titulaire	Présent
	Le responsable du département technique	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement	titulaire	Présent
	Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléante) ;	titulaire	Présente
		suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	Présent
Collège Salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC	titulaire	Présent
	Le représentant du syndicat FO	suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFDT	titulaire	Présent
	Le représentant du syndicat CFDT	suppléant	
Personnalités qualifiées			
Direccte			/
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	M. BOUTROUX		/
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			/
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			/
Communauté de l'Eau	M. Gérard LACOMBE		Présent

du Sage de la Basse Vallée de l'Aude			
PNR Narbonne	M. Laurent BÉNAU		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 22 juin 2023**
2. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2022**
3. **Bilan Orano 2022 en matière de risques chroniques**
4. **Bilan Inspection des installations classées 2022**
5. **Divers/questions**

*Ouverture de la séance à 14h33 sous la présidence de M. Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne.
L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.*

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 22 juin 2023**

Le compte-rendu de la CSS du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2022**

Mme Arditi présente le bilan de l'Observatoire.

Il est relevé que la consommation en eau est en augmentation en 2023, l'exploitant indique que cette augmentation est en lien avec les nouveaux ateliers. Le rejet d'eau de pluie est inférieur à l'année précédente, car la pluviométrie est plus faible et la société ORANO recycle une partie des eaux pluviales.

M. le représentant de l'association COLERE observe, durant la période de 2012 à 2015, que la moyenne de consommation d'eau s'élevait à 21 mètres cubes d'eau par tonne d'uranium produit. En 2021 et 2022, l'augmentation est de 29% Il précise qu'en 2022, la consommation d'eau était de 37 mètres cubes par tonne d'uranium. Malgré les efforts de la société ORANO, l'association COLERE observe une forte augmentation.

Mme Arditi ajoute que le flux d'uranium représente environ 4% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral et est inférieur à celui de l'année précédente.

Le flux de fluor est légèrement supérieur à celui de l'année précédente, représentant 2% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral.

Une baisse importante des rejets en MES a été observée.

Le bilan des rejets atmosphériques de l'usine est en diminution pour l'acide fluorhydrique, et similaire au niveau des rejets Nox.

Un rappel de la réglementation des COV est réalisé. Les flux diffus, en comparaison à 2022, sont stables. Le flux de COV diffus représente 60% des quantités autorisées.

En 2022, les flux canalisés de COV sont en augmentation, en lien avec la production. Les résultats d'analyse des 3 COV visés à l'annexe III/mention de danger sont inférieurs à la VLE de 2 ou 20 mg/Nm3. Le flux total d'oxydes de soufre est en augmentation. La quantité de gaz à effet de serre (GES) émise est proportionnelle à l'activité du site. Au second semestre 2022, la société a remplacé un brûleur de chaufferie, permettant un gain de 5% de GES.

En conclusion, les émissions de NOX, Uranium et GES sont stables. Les émissions de COV au global sont stables, représentant 40 à 60 % des valeurs prescrites. Une baisse des transitoires à l'atelier hydrofluoration permet une diminution des rejets d'acide fluorhydrique (HF). L'augmentation des transitoires à l'incinérateur entraîne une augmentation des rejets d'oxydes de soufre (SOx).

M. le représentant de l'association COLERE signale que l'arrêté préfectoral n'est pas en adéquation avec les rejets concernant le flux d'uranium et de fluor. Cet arrêté a été établi en 2017, dans des conditions de productions réduites.

M. le chef de l'IUD AUDE/PO de la DREAL explique que les valeurs seuils de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral du site sont fixées sur la base de l'étude d'impact. Sous l'impulsion de l'Observatoire des rejets du site, une réflexion autour des seuils de rejets a été engagée avec l'exploitant pour les seuls de rejets dans l'eau, un APC devrait être pris en 2024 afin de fixer de nouvelles valeurs limites pour les rejets aqueux en révisant les seuils à la baisse et en lien avec les performances du site.

M. le directeur du site ORANO signale que les futures valeurs limites seront en lien avec de meilleures technologies disponibles et mises en oeuvre.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL complète en précisant que l'origine des valeurs limite de rejets proviennent également de bases réglementaires nationales.

M. le représentant de l'association COLERE indique qu'il n'y a pas que l'étude d'impact qui permet de fixer les prescriptions de l'arrêté préfectoral. De plus, il souhaite connaître la liste de l'ensemble des solvants utilisés par la société ORANO, ainsi que les pistes d'amélioration concernant les rejets de COV.

M. le chef de l'IUD AUDE/PO de la DREAL explique qu'à partir de 30 tonnes de rejets annuel de COV, l'exploitant est tenu d'établir un plan de gestion des solvants et qu'il doit réaliser une déclarations annuelle.

Mme Arditi signale qu'une analyse complète de tous les COV est réalisée tous les 3 ou 5 ans (screening COV), ce qui permet de s'assurer que tous les COV sont bien identifiés.

M. le représentant de l'association COLERE souligne le fait que la société ORANO a été un contributeur significatif en production de gaz à effet de serre sur Narbonne et du réchauffement climatique à l'échelle des narbonnais.

M. le sous-préfet de Narbonne signale que, comme indiqué dans le graphique dédié aux émissions de gaz à effet de serre de l'installation sur ces dernières années, l'exploitant ORANO a nettement amélioré ses rejets de gaz à effet de serre.

M. Ibanez, riverain, se dit inquiet quant aux propos de M. le représentant de l'association COLERE. Il souhaite savoir si les rejets de gaz à effet de serre sont en amélioration.

L'exploitant ORANO, M. le sous-préfet de Narbonne et M. le chef de l'IUD de la DREAL répondent par la positive.

Mme Arditi présente les résultats des prélèvements de sédiments et d'eaux superficielles. Tous les résultats sont inférieurs aux valeurs guides, excepté au point Rocade. Cette anomalie n'a pas pu être vérifiée par une seconde analyse, en 2022 (temps de transmission des résultats trop long). Cependant, les premières valeurs relevées en 2023 sont inférieures.

M. le représentant du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée présente le suivi des métaux lourds dans les sédiments

Ainsi que les résultats sur la faune aquatique (poissons et coquillages) qui sont inférieurs aux valeurs de référence IRSN.

M. le président de l'association CLE du SAGE souhaite savoir si la concentration d'aluminium dans les sédiments est constante d'une année à l'autre.

M. le le représentant du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée précise que l'aluminium est présent dans les sédiments en quantité plus ou moins importante, globalement la concentration en aluminium dans les sédiments reste constante dans les lagunes.

M. le vice-président du Grand Narbonne s'interroge sur l'impact des différents travaux réalisés sur le port et l'augmentation de certaines valeurs entre 2014 et 2022.

Par ailleurs, en remarque aux commentaires de M. le représentant de l'association COLERE, il souhaite ajouter que le réchauffement climatique mondial n'est pas dû qu'au site d'ORANO Malvesi. Il se dit rassuré, pour les populations, d'avoir des éléments statistiques significatifs et

normatifs ainsi qu'un suivi clair.

Mme Arditi présente les résultats de surveillance de l'environnement hors site sur les végétaux agricoles.

Les valeurs relevées en uranium ne sont pas significatives pour les végétaux agricoles aériens. Concernant les puits voisins de l'installation qui font l'objet d'un suivi, la concentration en uranium est inférieure à la valeur de potabilité définie par l'OMS. L'activité alpha a une tendance globale à la baisse, en restant proche de la valeur OMS. L'activité bêta est stable.

Le bilan des quantités de déchets présents sur site est stable. Il est à noter une légère augmentation de volume d'effluents dans les bassins d'évaporation, qui est due à la production.

M. le représentant de l'association COLERE souhaite savoir, par quel moyen, la société ORANO va faire diminuer le volume des déchets, notamment des lagunes d'effluents. Il se dit inquiet pour les années à venir.

M. le directeur de la société ORANO précise que lors de la CSS du 9 janvier 2023, la stratégie de traitements des lagunes a été présentée et renvoie à cette présentation. L'exploitant s'assure du respect des seuils fixés dans son arrêté préfectoral, ce qui est le cas à ce jour. Les équipes projets travaillent également sur de nouvelles pistes.

3. Bilan Orano 2022 en matière de risques chroniques

M. le directeur de la société ORANO présente le bilan.

La consommation d'eau a diminué de 10% et la consommation de gaz de 8%, par rapport à 2022. Cependant, la consommation d'électricité a augmenté de 5%. Les résultats 2023 concernant la maîtrise des émissions de GES, des trajectoires de remplissage des bassins et des prélèvements en eau sont présentés.

M. le responsable QSE de la société ORANO présente l'atelier d'incinération ainsi que son fonctionnement.

Le projet « jouvence incinérateur » qui a été déployé a pour but d'améliorer l'impact de l'incinérateur sur l'environnement, ainsi que le rendement et les conditions d'exploitation de cette installation.

Le plan d'action portant sur la réduction de la consommation d'eau est présenté. L'objectif est d'atteindre une réduction de 10%, d'ici 2030.

Mme Arditi souhaite connaître la composition de l'eau industrielle.

M. le directeur de la société ORANO répond qu'il s'agit d'eau brute osmosée.

Mme Arditi informe que l'arrêté préfectoral sécheresse signalait une diminution de 30%. Elle souhaite savoir si la diminution comprend la totalité des ressources utilisées.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL explique que tous les points d'approvisionnement en eau sont pris en compte. L'arrêté préfectoral complémentaire spécifique sécheresse du site ORANO détermine les réductions à mettre en œuvre vis à vis des quantités autorisées de prélèvement (et non du réel utilisé), en fonction de la masse d'eau prélevée et en fonction du niveau de sécheresse établi par arrêté préfectoral à l'échelle du département. En juin 2023, un arrêté ministériel sécheresse s'est ajouté à l'arrêté préfectoral complémentaire, définissant d'autres seuils de réduction.

M. le représentant de l'association COLERE souhaite connaître la profondeur de forage de prélèvement d'eau, ainsi que la situation géographique de ce dernier.

La réponse lui sera apportée.

4. Bilan Inspection des installations classées 2022

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente les inspections pour les années 2022 et 2023.

Une inspection a eu lieu le 10 mai 2022, ayant pour thème la surveillance des rejets d'air de l'atelier incinérateur et des conditions d'incinérateur. Deux écarts ont été relevés. L'exploitant a transmis les éléments pour lever ces écarts.

En 2023, une inspection a été réalisée le 4 juillet, sur les rejets aqueux. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Une deuxième inspection a été réalisée le 9 août 2023, sur l'application de l'arrêté préfectoral sécheresse de réduction des prélèvements. Aucune non-conformité n'a été relevée.

L'ensemble des rapports d'inspection sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

5. Divers/questions

M. le représentant de l'association COLERE souhaite savoir si la production de dioxyde d'uranium est arrivée à sa production optimale.

M. le directeur de la société ORANO explique que la production de dioxyde d'uranium est à 10% de la capacité de l'atelier et à 25% de la demande future du client. Au jour de la présente CSS, l'atelier dédié à cette production est en phase de qualification, afin de démontrer la qualité de production.

M. le sous-préfet de Narbonne remercie l'ensemble des participants pour leurs échanges.

La séance est levée à 16h25.

Le sous-préfet

Rémi RECIO

